



Prêt banque pour immobilier

Par **fabplessis_old**, le **10/11/2007** à **11:38**

Bonjour,rnrnNous vendons notre appartement et achetons une maison le 1er Février 2008.rnNotre banque nous a fait une proposition commerciale. Une autre banque nous en a fait une melleure. Pour s'aligner, notre banquens a proposé de mettre à zéro les indemnités de remboursement anticipé du prêt actuel (l'appartement) au lieu des 3% prévus initialement. Je leur ai demandé de me faire un document signé par la direction de l'agence spécifiant cette offre.rnMa question : Ce document a-t-il une valeur juridique fiable ?rnAutrement dit : Pourrais-je faire un recours avec ce document au cas où ma banque veut me faire payer ces indemnités au moment du rebursement du prêt ?rnrnMerci d'avance pour votre réponse

Par **papa tango charly_old**, le **11/11/2007** à **17:26**

que vous faut-il de plus ?